

Les midis du droit

de la direction générale de la Législation,
et des libertés et Droits fondamentaux



SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
JUSTICE

.be

Informations pratiques

Où ? SPF Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles

**Les midis du droit auront lieu en présentiel.
Il ne sera pas possible de suivre les midis en ligne.**

Quand ? Vendredi 27 octobre 2023 (FR)
Vendredi 24 novembre 2023 (FR/NL)
Vendredi 24 mai 2024 (NL)

Participation

Inscription gratuite via le lien sur le site

Contact midisdudroit@just.fgov.be

Site www.justice.belgium.be

Programme

12.00 - 12.30 : Accueil et buffet sandwichs
12.30 - 13.40 : Interventions
13.40 - 14.00 : Questions – Réponses

Les lois sont à la fois le reflet de l'état d'un consensus social à un moment donné et le résultat de recherches juridiques, tenant compte des catégories, des principes et des concepts juridiques en vigueur à un moment. La direction générale de la Législation et des Libertés et Droits fondamentaux (DGWL) du SPF Justice, qui contribue au développement du droit, sur le plan national comme international, dans tous les domaines qui sont de la compétence du ministre de la Justice, est bien placée pour prendre la mesure et témoigner de cette double réalité.

Nous avons décidé, vu le succès rencontré par les précédents cycles des midis du droit, d'organiser durant cette année académique 2023-2024 une nouvelle saison à l'attention d'un large public, de spécialistes comme de non spécialistes, autour de trois thèmes de société qui posent des questions juridiques précises. L'objectif est de proposer chaque fois aux participants une lecture d'une thématique, à travers les regards croisés d'un ou plusieurs intervenants externes, universitaires ou praticiens, et d'un expert de la matière issu de la direction générale.

Daniel Flore

Directeur général de la direction générale
Législation, libertés et droits fondamentaux



Le fléau de la cyberviolence

Comment les femmes en sont particulièrement victimes ?

FR

sale menteuse, salope, pute,
fucking bitch

pour

Pendant des années, les journalistes Florence Hainaut et Myriam Leroy ont été harcelées sur internet. Et elles ne sont pas seules. D'après des études compilées par l'European Women's Lobby, 73% des femmes dans le monde auraient déjà subi des cyberviolences. L'histoire des deux journalistes est au centre du film #Salepute, qu'elles ont réalisé en 2021 et dans lequel elles accompagnent le spectateur dans une histoire intime, politique et internationale sur la cyber-violence. Leur histoire est également au centre de ce midi du droit. À travers sa propre expérience, Florence Hainaut fera le point sur la question et examinera les réactions individuelles et collectives à ce fléau répandu qu'est la misogynie sur internet.

La cyberviolence est un phénomène de plus en plus répandu. Les femmes en sont davantage victimes. Comment les forces de police et les autorités judiciaires peuvent-elles lutter contre ce phénomène ? En effet, les enquêtes et les poursuites nécessitent des méthodes et des procédures différentes de celles utilisées pour la violence dans le «monde réel». Est-ce que le cadre juridique est suffisamment adapté pour lutter contre ce fléau ? Quels conseils peut-on donner pour aider les (potentielles) victimes à se protéger ? Comment sensibiliser la société à ce problème répandu dans tous les aspects de la vie? Est-ce que des initiatives émanant de la société-même (comme l'initiative d'étudiants de l'UNamur contre la cyberviolence, soutenue par des professeurs) se révèlent utiles?

Ce midi de droit est une excellente occasion de confronter l'expérience personnelle d'une victime au cadre juridique existant, et ce en présence de deux femmes engagées dans la cause.

Intervenants

- › Florence Hainaut, Journaliste et co-réalisatrice du film #Salepute
- › Élise Degrave, Professeure à la Faculté de droit de l'UNamur, dirigeante de l'équipe de recherches en E-gouvernement au Namur Digital Institute (Nadi/Crids), co-directrice de la Chaire E-gouvernement de l'Université de Namur

Modératrice

Isabelle Leclercq, Juriste, DGWL SPF Justice

Les intervenants s'exprimeront en français

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la présidence belge de l'UE (sans oser le demander) ...

FR/NL



De janvier à juin 2024, la Belgique présidera le Conseil de l'Union européenne. La direction générale législation, libertés et droits fondamentaux du SPF Justice se prépare activement depuis des mois. La présidence est toujours composée d'un trio, trois États membres, chacun pour six mois, qui détermineront en priorité les travaux de cette institution européenne pour cette période. La Belgique forme ce trio avec la Hongrie et l'Espagne. Après l'Espagne, de septembre à décembre, c'est à nous de jouer. Pourquoi ces six mois sont-ils si importants pour notre pays et pour le SPF Justice et particulièrement notre direction générale, et pourquoi nécessitent-ils tant de préparation ?

Ce midi du droit veut vous donner un aperçu des préparatifs et des défis à venir. Il y a les négociations sur les instruments législatifs dans les groupes de travail, les négociations en trilogue entre le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne et le Parlement européen que la Belgique devra préparer et présider, les préparatifs des Conseils européens des ministres de la Justice, l'organisation d'événements sur des thèmes chers à la Justice...

Intervenants

- > **Willem van de Voorde**, Représentant permanent, Ambassadeur auprès la Représentation Permanente de la Belgique auprès de l'Union Européenne
- > **Serge de Biolley**, Directeur Justice, Secrétariat-général du Conseil de l'UE
- > **Daniel Flore**, Directeur général, Direction générale Législation, Libertés et droits fondamentaux, SPF Justice

Modératrice

Anne-Marie Flo, Coordinatrice Task Force Présidence du Conseil de l'UE Justice, DGWL SPF Justice

Les intervenants s'exprimeront en français/néerlandais avec traduction simultanée

Les chambres de règlement à l'amiable une nouvelle manière de faire du droit

NL

La loi du 30 juillet 2013 a créé des chambres de règlement à l'amiable au sein des tribunaux de la famille. Ces chambres fonctionnent suivant le principe de la conciliation judiciaire, un mode pacifique de règlement des différends grâce auquel les parties s'entendent par l'intermédiaire d'un tiers, ici un juge, pour mettre fin à leur litige.

Depuis 2020, divers cours et tribunaux du pays dont notamment le tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles, les chambres civiles et de l'entreprise de la Cour d'appel de Bruxelles, le Tribunal du travail francophone de Bruxelles et plus récemment les tribunaux du travail d'Anvers ont lancé des projets-pilotes de chambres de règlement à l'amiable que les justiciables peuvent saisir pour tenter de résoudre leur litige à l'amiable lors d'une audience de conciliation guidée par un magistrat. Après plusieurs années d'expérience, le taux d'accords à l'amiable est proche de 80%, même en appel.

Un projet de loi visant à étendre la création de telles chambres de règlement à l'amiable dans la plupart des cours et tribunaux devrait d'ailleurs être voté au Parlement à l'automne 2023.

Ce midi du droit sera l'occasion de présenter le fonctionnement de ces chambres et de préciser leur spécificité au regard d'autres modes alternatifs de résolution de conflits comme la conciliation ou la médiation. Un magistrat siégeant dans une chambre de règlement à

l'amiable et un avocat seront nos invités pour nous faire part de leur expérience ainsi qu'un professeur, spécialisé en la matière.

Intervenants

- › **Anne-Marie Witters**, Conseiller, Cour d'appel de Bruxelles
- › **Prof. Dr. Jachin van Doninck**, Maître de conférences droit judiciaire, DIP et ADR, Département Droit Privé et Economique et Département Digitalisation & acces to justice research group (Dikè), VUB
- › **Helena De Backer**, Avocat

Modérateur

Alec Janssens, Juriste, DGWL SPF Justice

Les intervenants s'exprimeront en néerlandais

Équipe des midis du droit

Laurence André, Claire Huberts, Kris Lebon, Indiana Deforce, Benoît Cornelis, Abdellah Derraz, Tom Dewolf, Vicky De Souter, Isabelle Niedlispacher, Violaine Nandrin, Kim Verbeemen, Florence Wautelet, Isabelle Leclercq, Clara Lambrey

Illustrations

Olivier Hullaert

Service de Communication et Information

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Tél : 02 542 65 11

www.justice.belgium.be